

FIA DENOMME « MASSENA SELECTION »

Codes ISIN: Part I : FR0007051602

Part P : FR0011057405

Objet : insertion d'un filtre ISR (Investissement Socialement Responsable) dit « Responsable » dans la stratégie d'investissement du fonds dénommé « MASSENA SELECTION »

Paris, le 24 mai 2016

Mesdames, Messieurs,

En votre qualité de porteurs de parts du fonds dénommé « MASSENA SELECTION » (ci-après le « **Fonds** »), nous avons l'honneur de vous informer de l'insertion d'un filtre ISR (Investissement Socialement Responsable) dit « Responsable » dans la stratégie d'investissement de votre Fonds.

1. L'OPERATION

Dans une démarche d'harmonisation des OPC phares de sa gamme qui intègrent pour la plupart un filtre ISR, Ecofi Investissements (ici la « **Société de Gestion** »), en sa qualité de société de gestion du fonds « ECOFI PATRIMOINE DIVERSIFIE » (ici le « **FCP maître** »), a décidé d'insérer un filtre ISR (Investissement Socialement Responsable) dit « Responsable » au sein de la stratégie d'investissement du FCP maître.

En raison de la structure maître-nourricier, l'univers d'investissement de votre Fonds, nourricier du FCP maître, sera également filtré en amont en application des principes de la gestion ISR dite « Responsable ».

Cette modification a été agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (ici l'« **AMF** ») le 29 avril 2016 et prendra effet à partir du 31 mai 2016.

Ainsi, à compter du 31 mai 2016, l'univers d'investissement de votre Fonds sera filtré en amont selon les principes de gestion ISR dite « Responsable » propre à la Société de Gestion et qui repose d'une part sur l'évaluation de la performance des critères ESG (« Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance ») des émetteurs et d'autre part sur l'évaluation des controverses ESG auxquelles certains émetteurs font face.

Pour plus d'information sur le filtre ISR « Responsable », nous vous remercions de vous référer au DICI et au prospectus de votre Fonds, disponibles sur le site Internet de la Société de Gestion, ainsi qu'au lien suivant contenant une présentation détaillée du processus d'analyse ISR dit « Responsable » propre à la Société de Gestion :

<http://www.ecofi.fr/sites/default/files/files/Code de transparence pour les fonds ISR Responsables.pdf>

Nous attirons votre attention sur le fait que cette modification est sans incidence sur le profil de risque et de rendement de votre Fonds.

Si toutefois ces modifications ne vous convenaient pas, il vous est possible de demander le rachat de vos parts sans frais, à tout moment, le Fonds n'appliquant par ailleurs aucune commission de rachat.

D'un point de vue fiscal, toute sortie est assimilée à une cession et est donc soumise au régime des plus et moins-values réalisées sur valeurs mobilières.



2. LES MODIFICATIONS ENTRAINEES PAR CETTE OPERATION :

- Profil de risque
Modification du profil rendement / risque : NON
Augmentation du profil rendement / risque : NON
- Augmentation des frais : NON

3. LES ELEMENTS A NE PAS OUBLIER POUR L'INVESTISSEUR

Nous vous rappelons l'importance et la nécessité de prendre connaissance du DICI et du prospectus tels que modifiés pour tenir compte du changement précité.

Le DICI, le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques de votre Fonds seront adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

ECOFI INVESTISSEMENTS - Service Clients
22 rue Joubert - 75009 PARIS
Tél: 01.44.88.39.24 - Fax : 01.44.88.39.39 - email : contact@ecofi.fr

Nous vous rappelons qu'il est nécessaire de prendre régulièrement contact avec votre conseiller sur vos placements.

Nous vous remercions de la confiance que vous témoignez à ECOFI INVESTISSEMENTS et nous vous prions d'agrèer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.



Sébastien GRASSET
Directeur Général